



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)

06465-F

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

---

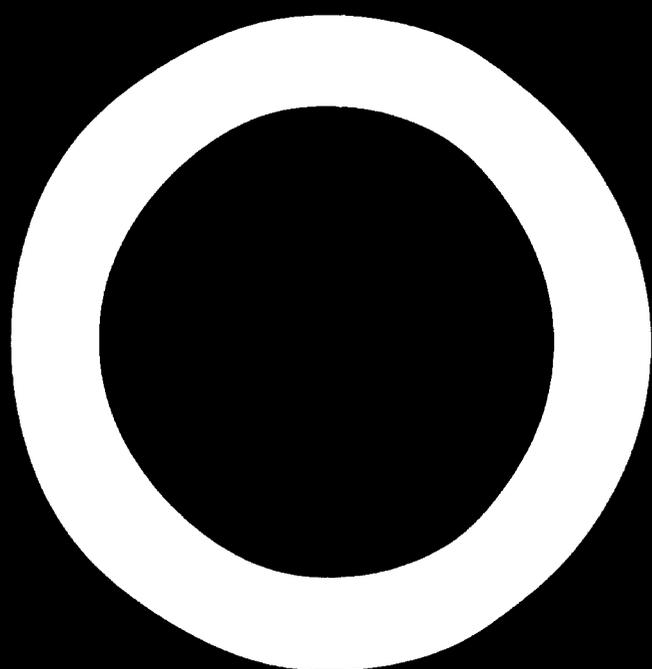
INSTITUTIONS ET SERVICES  
DE  
DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

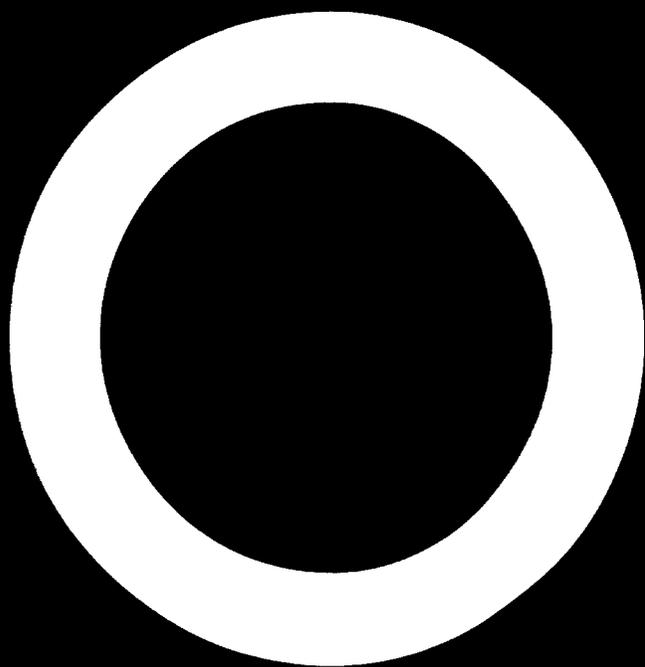
---

# INFORMATION INDUSTRIELLE



NATIONS UNIES





**INSTITUTIONS ET SERVICES  
DE  
DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

---

**INFORMATION  
INDUSTRIELLE**



**ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL**  
Vienne

La présente brochure fait partie d'une série de publications destinées à faire connaître aux pays en voie de développement la nature de l'assistance que peut leur fournir l'ONUDI pour la mise en œuvre de leurs programmes d'industrialisation.

## Introduction

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a été créée en 1966 par l'Assemblée générale des Nations Unies en tant qu'organisme autonome dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour favoriser et encourager l'industrialisation des pays en voie de développement. C'est à elle qu'il appartient au premier chef de coordonner toutes les activités entreprises dans ce domaine par les organismes des Nations Unies. L'ONUDI, dont le siège est à Vienne, a commencé à fonctionner le 1<sup>er</sup> janvier 1967.

L'ONUDI fournit aux gouvernements et aux organisations, sous forme de conseils, de rencontres promotionnelles et de services de formation, une assistance pour la mise en place, la réorganisation ou le renforcement de l'infrastructure industrielle. Cette assistance est fournie aux termes d'accords conclus entre les gouvernements qui en font la demande et l'ONUDI ainsi que, dans la plupart des cas, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Le rôle que l'ONUDI est appelée à jouer dans les projets d'assistance technique peut revêtir diverses formes, selon les besoins du gouvernement requérant et l'importance des projets qui peuvent porter sur :

La fourniture d'experts;

L'octroi de bourses de formation, soit à titre individuel, soit à l'occasion de programmes de formation en groupe organisés par l'ONUDI ou d'autres institutions,

La fourniture de matériel;

L'envoi de fonctionnaires du Siège ou de consultants de l'ONUDI en missions préliminaires ou consultatives de courte durée (un mois au maximum);

Toute autre forme d'assistance arrêtée de concert par le gouvernement et l'ONUDI.

## Services d'information industrielle

Le but du programme d'information industrielle de l'ONUDI est de mettre à la portée de tous les organismes publics ou privés et de toutes les personnes qui s'occupent de développement industriel les connaissances et l'expérience accumulées dans ce domaine. Ce programme permet aux pays en voie de développement d'accéder facilement à des renseignements précieux qui les aident à définir, évaluer et perfectionner les techniques auxquelles ils ont recours.

Il va sans dire que la structure et l'organisation des services d'information industrielle varieront d'un pays à l'autre, selon le degré d'industrialisation du pays considéré. Lorsqu'on envisage de créer un centre d'information, il faut avant tout définir ce qu'on attend de lui. Pour cela, on procède à une première étude des besoins actuels et prévisibles de la région, on recherche d'autres sources possibles d'information et l'on détermine le type de service qui répond le mieux aux besoins à pourvoir. En fonction des résultats de l'étude, et après discussion avec les services nationaux compétents et les homologues fournis à titre de personnel de contrepartie, on établit un projet de rapport contenant des recommandations détaillées et accompagné d'une demande officielle d'assistance technique.

Pour le projet d'assistance technique correspondant, l'ONUDI peut aider à établir un document complet qui porte sur l'organisation et la structure du centre envisagé, le programme et le calendrier des opérations, les budgets et la formation, les services d'experts et le matériel nécessaire.

Un centre d'information industrielle comprendra plusieurs sections compte tenu de la situation et des priorités. Il comportera nécessairement une section de documentation (comportant au minimum une bibliothèque de référence et des moyens de recueil, de stockage et de recherche de l'information) et une section d'information proprement dite, la présence d'autres sections s'imposant ou ne s'imposant pas au départ. Fréquemment, un tel centre assure les services de liaison (contacts avec les usagers), de diffusion sélective de l'information selon les domaines

d'intérêt, de demandes de renseignements, de distribution de brochures de vulgarisation et de coopération systématique avec des organismes ayant leur siège à l'étranger.

### Exemples d'assistance technique fournie par l'ONUDI

#### *Instauration de services nationaux d'information*

Les exemples qui suivent donnent une idée des diverses formes que peut revêtir l'assistance technique de l'ONUDI lorsqu'il s'agit de créer ou de développer des centres nationaux d'information industrielle.

Dans un pays relativement avancé d'Amérique latine, l'ONUDI participe à l'élaboration d'un grand projet qui vise à créer un réseau national de centres spécialisés, administrativement indépendants, mais coordonnés centralement pour les questions techniques.

Dans un autre pays d'Amérique latine, l'ONUDI a fourni des services d'experts, accordé des bourses et procuré du matériel afin d'aider à mettre sur pied un Centre national d'information et de documentation industrielles au sein de l'Institut national de technologie. Il s'agissait d'étendre les activités du centre d'information industrielle, notamment celles qui ont trait à la documentation, aux renseignements, aux liaisons sur place et aux brochures de vulgarisation.

Dans un pays d'Afrique, l'ONUDI a fourni les services d'un expert chargé d'organiser un service de documentation et d'information industrielles pour la Société nationale d'étude et de promotion industrielles. La mission de l'expert terminée, le service disposait d'une section groupant les services de bibliothèque et de documentation, ainsi que d'une bonne organisation (publications, presse, conférences publiques, contacts personnels) permettant de diffuser les renseignements à ceux qui en feront la demande et notamment aux entreprises locales.

Dans un pays d'Asie, pour renforcer la section de documentation et d'information du Ministère de l'industrie, l'ONUDI a fourni les services de deux experts chargés d'accroître la qualité et la quantité des renseignements dont les services de

planification gouvernementaux et les personnes ou organismes qui s'occupent de développement industriel ont besoin.

L'ONUDI a également fourni les services d'experts pour une durée de un à deux mois afin de conseiller les gouvernements sur la structure, l'organisation, l'implantation, les effectifs et le budget des futurs services d'information industrielle.

### *Le Centre d'échange d'informations industrielles*

Pour mieux répondre aux demandes d'assistance technique, le Centre d'échange d'informations industrielles de l'ONUDI fournit aux centres d'information nationaux ainsi qu'aux particuliers des pays en voie de développement les réponses aux questions bien précises qu'ils posent. Ces derniers peuvent aussi accéder aux renseignements concernant le matériel le plus indiqué, ou d'autres domaines qui les intéressent, ainsi qu'à un fichier de consultants.

Les services du centre d'échange sont gratuits et ouverts à tous les usagers des pays en voie de développement.

### **Sources de financement**

Le financement des projets d'assistance technique ou des travaux préparatoires à ces projets peut être assuré par plusieurs sources dont on trouvera la liste ci-après.

#### **TYPÉ DE PROJET ET SOURCE DE FINANCEMENT**

<i>Type de projet</i>	<i>Approbation donnée par</i>
Grands projets (participation du PNUD supérieure à 150 000 dollars) financés au titre des chiffres indicatifs de planification du PNUD (CIP)	PNUD, New York
Petits projets (participation du PNUD ne dépassant pas 150 000 dollars) financés au titre des CIP du PNUD	Représentant résident du PNUD accrédité dans le pays <sup>a</sup>
Projets (quels qu'ils soient) financés sur des fonds de l'ONUDI provenant de contributions volontaires	ONUDI, Vienne

<i>Type de projet</i>	<i>Approbation donnée par</i>
Projets financés au titre des services industriels spéciaux (SIS) (participation de l'ONUDI généralement inférieure à 50 000 dollars)	Représentant résident du PNUD accrédité dans le pays
Missions de courte durée de fonctionnaires du Siège ou de consultants de l'ONUDI financées au titre des CIP du PNUD, des SIS ou sur des fonds de l'ONUDI	Représentant résident du PNUD accrédité dans le pays et ONUDI, Vienne ONUDI, Vienne

*Note.* L'ONUDI elle-même ne peut financer intégralement ou partiellement de nouvelles entreprises industrielles, sauf dans le cas de petites entreprises pilotes. Les capitaux nécessaires doivent être obtenus auprès de banques de développement, d'organismes d'investissement privés et autres institutions financières. L'ONUDI peut néanmoins, par le biais de son programme de promotion des investissements, mettre en rapport ceux qui ont besoin de capitaux, de connaissances techniques ou d'associés dans des entreprises à risques partagés et ceux qui peuvent satisfaire à un ou plusieurs de ces *desiderata*.

<sup>a</sup>Certains types de petits projets au titre des CIP du PNUD doivent avoir l'approbation du PNUD, New York.

### **Comment demander l'assistance de l'ONUDI**

Toutes les demandes d'assistance de l'ONUDI doivent, en règle générale, comporter une brève description du but visé, de la durée et du type d'assistance requise. Elles doivent être acheminées par l'intermédiaire des services gouvernementaux compétents jusqu'au Représentant résident du PNUD accrédité dans le pays qui assure les fonctions de représentant local de l'ONUDI. Si les demandeurs souhaitent avoir des entretiens préalables concernant les projets qu'ils envisagent, les services du Représentant résident peuvent leur ménager une entrevue avec le conseiller industriel hors siège de l'ONUDI affecté à la région.

Pour obtenir de plus amples renseignements  
concernant les activités de l'ONUDI, s'adresser à :

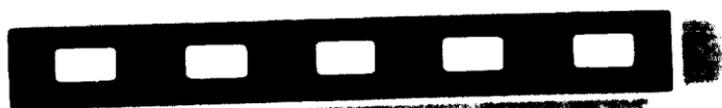
Section de l'information industrielle  
Division des services et institutions intéressant  
l'industrie

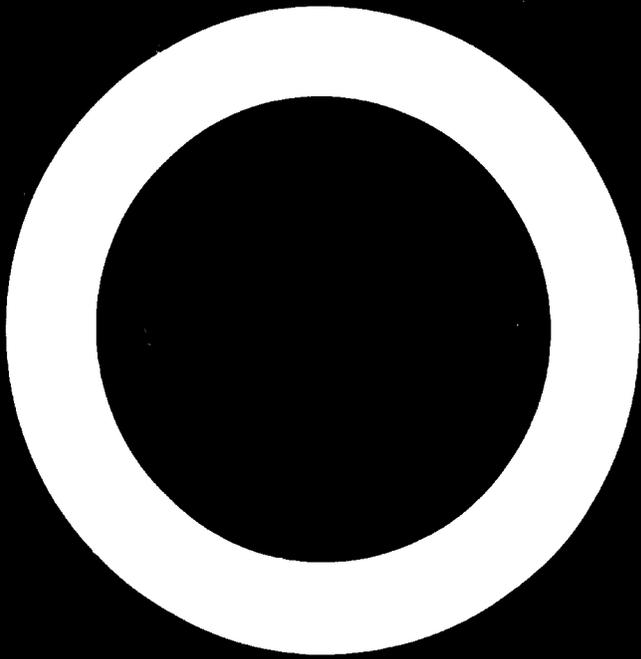
Organisation des Nations Unies pour le  
développement industriel

Boîte postale 707

A-1011 Vienne

(Autriche)









**76.01.15**